



## Préavis plus de 6mois

-----  
Par Willy

Bonjour,

Je suis propriétaire, je voudrais savoir si je pourrais donner un préavis de non renouvellement du bail plus de 6 mois avant , comme prévu la loi et contrat de bail (motif : reprise du logement, bail de location vide)

Fin du bail 1 décembre, je compterais envoyer fin Avril, est-ce que valable ?.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Oui vous pouvez l'envoyer en avance. Mais il n'aura effet que pour l'échéance.

Ceci vous permettra aussi de le renouveler par huissier si le locataire ne retire pas le recommandé.